

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Bourgeois](#)

<https://www.cadre21.org/membres/001c286752e58b2896c123f2>

Date d'obtention : 2020-10-12 14:45:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode efficace et rapide qui permet de bien guider les intervenants à savoir quel est le rôle de chacun. Cette méthode un travail de collaboration efficace afin d'intervenir de la bonne façon tout en protégeant la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être plus efficace dans mes interventions et va me permettre d'être bien guidée et d'avoir et d'utiliser de bons documents de référence (trousse) faciliter le travail de collaboration avec le service de police et m'assurer de respecter les bonnes procédures à suivre dans ce genre de situation. D'avoir accès à cette trousse me rassure aussi en tant qu'intervenante auprès des adolescents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De respecter les limites liés au cadre de mon rôle d'intervenante scolaire. De bien prendre le temps de suivre chacune des étapes afin de bien accompagner la victime et de bien intervenir auprès des personnes concernées. Cela permettra de faire des interventions efficaces qui facilitera la suite des procédures dans ce type de situation et de bien protéger la victime.

Je vais m'assurer de respecter tout ce qui a trait aux lois. Par exemple : confisquer l'appareil si j'ai des motifs de croire qu'il y a des images ou vidéos liées à la pornographie juvénile et ne pas consulter ce qu'il a dans l'appareil. Suivre toutes les étapes liées à la trousse.